

# CONSEIL MUNICIPAL

## 24 JUILLET 2014

*L'an deux mille quatorze, le 24 juillet, le Conseil Municipal de la commune de Saulxures sur Moselotte s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation, et sous la présidence de Mme Denise STAPPIGLIA, Maire.*

**Etaient présents** : Mme Denise STAPPIGLIA (Maire) / M Jean-Pierre DIDIERLAURENT / Mme Carole PETITDEMANGE / M Alain FRANCOIS / Mme Béatrice CLAUDE / M Jean Paul VAXELAIRE (Adjoints) / M Fabrice ABEL / Mme Hilda DEFER / Mme Katia DELAVILLE / M Paul FERREUX / Mme Marie Claudine HERZOG / M Fernand HUCHER / M Daniel LICINI / M Christian LOUIS / Mme Laurence MARION / M Amandio NETO / M Daniel PIERRON / Mme Evelyne TOUSSAINT / M Hervé VAXELAIRE.

**Excusés** : Mme Nathalie PERRIN / Mme Mylène DESILVESTRE / Mme Laurence GEHIN / M Eric MEYER

**Procurations** : Mme Nathalie PERRIN à Mme Denise STAPPIGLIA / Mme Mylène DESILVESTRE à M Amandio NETO / Mme Laurence GEHIN à Mme Carole PETITDEMANGE / M Eric MEYER à Mme Hilda DEFER.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection du secrétaire pris dans le sein du Conseil,

M Paul FERREUX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

M Thierry COMBET LOUIS ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire-adjoint.

\*\*\*\*\*

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2014 a été adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

- Il est ajouté deux questions à l'ordre du jour en questions diverses, soit :
- Décision budgétaire modificative pour le budget Pompes Funèbres
  - Tarif spécial de location du gymnase pour un stage de handball

\*\*\*\*\*

➤ ***Décision prise par Mme le Maire en application de l'article L 2 122 du CGCT.***

**N°06/2014 :** conclusion avec la compagnie d'assurances SMACL d'un avenant n°3 au lot 02 des marchés d'assurances – assurance des responsabilités et risques annexes – pour la révision de la cotisation définitive 2013.

Le montant de l'avenant s'élève à + **156.85 € HT soit 170.96 € TTC**

Le montant total de la prime 2013 est porté de **1 608.79 € HT** à **1 765.64 € HT**.

\*\*\*\*\*

**1 – TABLEAU DES SUBVENTIONS 2014**

Le tableau des subventions aux associations pour l'année 2014 est distribué à chaque conseiller.

Les Présidents, Vice Présidents, Trésoriers et Secrétaires des associations concernées ne prennent pas part au débat et au vote, à savoir :

- M Jean Paul VAXELAIRE
- M Amandio NETO
- Mme Laurence MARION

Le Conseil Municipal, après délibération,

**19 voix pour,  
00 voix contre  
00 abstention**

***Vu le tableau des subventions remis à chaque conseiller,***

➤ **Adopte** le tableau des subventions aux associations 2014, annexé à la présente délibération.

\*\*\*\*\*

**2 – TRANSFERT DES CONVENTIONS CONCLUES AVEC LE LPR**

Par courrier du 13 juin dernier M le Proviseur du Lycée Professionnel de la Haute Moselotte a confirmé la fusion avec le Lycée Professionnel André MALRAUX de Remiremont à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Les conventions conclues avec le lycée de la Haute Moselotte prennent donc fin au 1<sup>er</sup> septembre.

Deux conventions sont concernées :

- la police d'abonnement au réseau de chaleur
- l'accueil des élèves de maternelle et de primaire au service de restauration scolaire.

En fonction de la demande du lycée MALRAUX, il sera nécessaire soit de transférer les conventions, soit de conclure de nouvelles conventions et d'autoriser Mme le Maire à les signer.

Le Conseil Municipal, après délibération,

**23 voix pour,**  
**00 voix contre**  
**00 abstention**

*Vu le tableau récapitulatif remis à chaque conseiller,*

- **Décide le transfert ou la conclusion** d'une nouvelle convention avec le lycée de Malraux de Remiremont pour l'abonnement au réseau de chaleur de la chaufferie bois et l'accueil des élèves de maternelle et primaire au service de restauration scolaire.
- **Autorise Mme le Maire** à effectuer les démarches et signer les conventions susvisées.

\*\*\*\*\*

### **3 – AVENANT n°5 lot 04.1 RESTRUCTURATION ECOLE JULES FERRY**

L'avenant n° 5 au lot 04-1 – Couverture tuiles et métalliques/ Zinguerie des marchés des marchés de restructuration de l'école Jules Ferry a pour objet la remise en état de toutes les descentes d'eau pluviales défectueuses du bâtiment.

Ces descentes d'eau avaient été endommagées et/ou déplacées lors des travaux de ravalement de façade effectuées par l'entreprise CRBC.

Le montant de l'avenant s'élevant à **6 270 € HT** porte le marché de 293 756.65 € HT à **300 026.65 € HT**.

Il sera demandé à l'entreprise CRBC à l'origine des dommages, de prendre en charge ce coût supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après délibération,

**23 voix pour,  
00 voix contre  
00 abstention**

- **Adopte** l'avenant n° 5 au lot 4-1 des marchés de restructuration de l'école Jules Ferry susvisé pour un montant de 6 270 € HT
- **Autorise** Mme le Maire à le signer

**Dit** que les crédits correspondants sont prévus au BP Commune 2014 opération n° 24

\*\*\*\*\*

#### **4 – ACQUISITION PARCELLE AD45p**

Par délibération en date du 19 décembre 2013, le Conseil Municipal avait donné son accord de principe pour acquérir une partie de la parcelle AD 45 appartenant à Monsieur Alain THOMAS, acquisition indispensable au transfert de la voirie du lotissement des Mûriers dans le domaine public communal.

Une estimation des services fiscaux a fixé la valeur de cette parcelle à 2500 € pour 250 m<sup>2</sup>, **soit 10 € le m<sup>2</sup>**.

Après passage du géomètre, les surfaces définitives ont été déterminées et les parcelles ont été renumérotées, à savoir :

- parcelle AD 363 correspondant à la partie voirie pour **127 m<sup>2</sup>**
- parcelle AD 364 correspondant au délaissé en nature de pré, pour **166 m<sup>2</sup>**

La surface totale à acquérir s'élève donc à **293 m<sup>2</sup>** pour **2 930 €**

La Commission Environnement et Affaires Foncières a émis un avis favorable à cette acquisition

Le Conseil Municipal, après délibération,

**23 voix pour,  
00 voix contre  
00 abstention**

#### ***Vu le plan de division***

- **Décide** l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AD 45p nouvellement cadastrée AD 363 et 364 d'une surface de 293 m<sup>2</sup> au prix de **2 930 €**.

➤ **Charge** l'étude de Me MILLET, notaire à Vagney, de rédiger l'acte à venir et autorise Mme le Maire à le signer.

\*\*\*\*\*

### **5 – AVIS SUR VENTE PARCELLE AX 555p**

Par courrier en date du 21 novembre 2013, Monsieur et Madame Gérald FRANCOIS qui édifient actuellement leur maison au Lotissement du Bois des Dames (lot N° 7 parcelle AX 554), ont sollicité l'acquisition d'une bande de terrain de 20 m2 sur la parcelle voisine AX 555 (lot N° 8) afin de faciliter l'accès à leur garage.

En effet, pour des raisons de stabilité, il a été nécessaire d'implanter la maison à une profondeur plus importante que prévu.

Après visite sur place, la commission Terrains Environnement propose de vendre à M. et Mme FRANCOIS la pointe formant un triangle allant jusqu'au lampadaire, soit environ 27 m2.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur une décision de principe avant d'engager les diverses démarches nécessaires à cette vente.

Le Conseil Municipal, après délibération,

**23 voix pour,  
00 voix contre  
00 abstention**

*Vu le plan prévisionnel de division*

➤ **Emet un avis favorable** à la vente d'une partie de la parcelle AX 555 (lot 08 du lotissement) d'environ 27 m2 à M et Mme Gérald FRANCOIS pour favoriser l'accès au garage de sa maison d'habitation.

➤ **Charge Mme le Maire** d'engager les démarches nécessaires à cette vente.

\*\*\*\*\*

### **6 – OPERATION DE RENOVATION DE PATURAGE**

Monsieur Michel FREDRIKSEN, éleveur caprin 634 Route de Baudimont à Saulxures sur Moselotte présente un projet de rénovation pastorale (création de pâturages) à proximité de son exploitation agricole au lieu-dit La Lansour.

Il s'agit :

- d'un projet privé (parcelle acquise par l'éleveur) pour l'élimination d'une plantation résineuse dans la continuité de terrains déjà ouverts et pâturés parcelle BH 111
  
- d'un projet concernant une parcelle communale BH 281 sur d'anciennes terrasses agricoles avec des fourrés de noisetiers (emprise exacte du projet à définir)

Le dossier de demande de subvention, actuellement en cours d'instruction à la Communauté de Communes de la Haute Moselotte, ne concernera que la partie communale pour la pose d'une clôture, quelques travaux de défrichements, et divers aménagements du pâturage (installation d'un point d'eau...).

Le montant total des dépenses prévisionnelles s'élevant à **3 876.10 €** se décompose comme suit :

- **1 906 €** pour le débroussaillage manuel, la pose d'une clôture de 600 ml et l'aménagement d'un point d'eau. *Devis de Michel FREDRIKSEN*
- **1 970.10 €** pour la fourniture de la clôture et du matériel pour le point d'eau. *Devis de THIEBAUT GODARD*

Le plan de financement s'établit comme suit :

- 40 % subvention du Conseil Général
- 40 % subvention FNADT
- 10 % à la charge de la Commune
- 10 % restant à la charge du demandeur

La Commission Environnement Affaires foncières, invitée à se prononcer sur ce projet, a émis un avis favorable.

La Commune devant se porter maître d'ouvrage pour les travaux, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le défrichement des parcelles concernées,
- d'autoriser la signature par Mme le Maire des conventions et autres documents relatives à cette action
- de déposer les demandes de subventions auprès du Conseil Général des Vosges et de la Préfecture des Vosges

Le Conseil Municipal, après délibération,

**23 voix pour,**  
**00 voix contre**  
**00 abstention**

➤ **Sollicite** auprès de l'Etat au titre du FNADT et du Conseil Général des Vosges une subvention pour l'opération susvisée d'un montant total prévisionnel de **3 876.10 € HT**

➤ **Adopte** le plan de financement correspondant

- **Autorise** Mme le Maire à signer les conventions et documents nécessaires à la réalisation de cette opération
- **Autorise** le défrichement des parcelles concernées.

\*\*\*\*\*

## **7 – QUESTIONS DIVERSES**

### **a) ADMISSIONS EN NON VALEUR**

L'admission en non valeur de créances irrécouvrables est sollicitée auprès du Conseil Municipal par Mme le Receveur Municipal sur les budgets eau et assainissement pour les montants suivants :

- BP Eau : **287.72 €**
- BP Assainissement : **584.73 €**

Cette admission en non valeur fait suite à un jugement du tribunal d'instance d'Epinal prononçant une procédure de rétablissement personnel d'un abonné du service de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, après délibération,

**23 voix pour,**  
**00 voix contre**  
**00 abstention**

- **Prononce** l'admission en non valeur des sommes susvisées.

\*\*\*\*\*

### **b) PRIME COMMUNALE A LA CONSTRUCTION**

Il est proposé au Conseil d'attribuer une prime communale à la construction d'un montant de **à Mme Monique ROBERT**, pour la construction de sa maison d'habitation au 59 rue des Saules.

Il est rappelé au Conseil que le montant de la prime communale à la construction a été porté à **1 000 €** par délibération du Conseil en date du 19 décembre 2013

Le Conseil Municipal, après délibération,

**23 voix pour,**  
**00 voix contre**  
**00 abstention**

➤ **Accorde** une prime communale de 1 000 € à Mme Monique ROBERT pour la construction de sa maison d'habitation au 59 rue des Saules.

\*\*\*\*\*

c) **DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE**

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération,

**23 voix pour,**  
**00 voix contre**  
**00 abstention**

*Vu la décision budgétaire modificative remise à chaque conseiller,*

➤ **Adopte** la décision budgétaire modificative n° 1 suivante sur le budget Pompes Funèbres 2014

**FONTIONNEMENT**

**Dépenses**

Article 6061 Fournitures non stockables : - **10 €**

Article 695 Impôts sur les bénéfices : + **10 €**

\*\*\*\*\*

d) **TARIF SPECIAL DE LOCATION DU GYMNASSE**

Il est proposé au Conseil de voter un tarif spécial de location du gymnase municipal pour le stage de reprise de l'équipe féminine des moins de 16 ans d'Epinal programmé du 27 au 29 août 2013.

Le tarif proposé s'élève à **60 €** (20 € par jour)

Le Conseil Municipal, après délibération,

**23 voix pour,**  
**00 voix contre**  
**00 abstention**

➤ **Fixe à 60 €** le tarif de location du gymnase pour le stage sportif de l'équipe féminine d'handball d'Epinal du 27 au 29 août prochain.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.